

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 29/10/2024 - 11542 - 1995 B 00731 - 402 872 493 - A3 MULTIMEDIA



EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

A3 MULTIMEDIA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros

Siège social :
Le Trident
6 Boulevard Hérault
49300 CHOLET
RCS Angers 402 872 493

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A3 MULTIMEDIA
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



SAS ORECO CHOLET
1 Rue Konrad Adenauer
49230 SEVREMOINE
Tél. 02 41 71 23 49
S.A.S au capital de 200 000 €
R.C.S. Angers B 392 785 861
www.cabinet-oreco.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A3 MULTIMEDIA
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique de la société A3 MULTIMEDIA,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.990 K€, en diminution de 12% par rapport à l'exercice précédent et un bénéfice net de 60 K€ en diminution de 27 K€. Les capitaux propres sont de 550 K€ au 31 décembre 2023. La trésorerie disponible s'établit à cette même date à 317 K€ contre 323 K€ au 31 décembre 2022 et l'endettement bancaire est de 7 K€ au 31 décembre 2023 contre 10 K€ au 31 décembre 2022 ;
- des créances clients nettes de 425 K€ au 31 décembre 2023 contre 484 K€ au 31 décembre 2022 ;
- des stocks nets de 58 K€ au 31 décembre 2023 contre 119 K€ l'exercice précédent.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cholet, le 23 octobre 2024



POUR LA SAS ORECO CHOLET,

Samuel PREAUD

Commissaire aux comptes

